

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 12 MARS 1875.

Crédit provisoire à valoir sur le Budget des dépenses du Ministère des
Travaux publics pour l'exercice 1875 ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION ⁽²⁾, PAR M. T'SERSTEVENS.

MESSIEURS,

Le Budget des Travaux publics ne pourra pas être voté avant que la Chambre se sépare pour prendre les vacances de Pâques; il sera discuté à la rentrée; c'est l'époque où depuis nombre d'années cette discussion s'ouvre presque toujours.

L'examen de ce Budget si important prend d'ordinaire plusieurs semaines; rien ne permet de prévoir qu'il puisse être moins long cette année que les années précédentes.

Il est nécessaire de pourvoir aux dépenses des divers services jusqu'à ce que le Sénat ait voté le Budget des Travaux publics.

Le crédit provisoire qui vous est demandé permettra d'atteindre cette époque.

Aucune observation n'a été présentée par la section centrale.

Nous vous proposons, à l'unanimité, d'adopter le projet de loi allouant au Département des Travaux publics un crédit provisoire de 14 millions de francs à valoir sur l'exercice 1875.

Le Rapporteur,
LÉON T'SERSTEVENS.

Le Président,
P. TACK.

⁽¹⁾ Projet de loi, n° 117.

⁽²⁾ La commission était composée de MM. TACK, *président*, T'SERSTEVENS, NOTHOMB, DE LEHAYE, MONCHEUR, LE HARDY DE BEAULIEU et WASSEIGE.